

ALLIANCE DU COMMERCE

PROCOS **FCA**
FÉDÉRATION DU COMMERCE
COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ

fff Fédération
Française
Franchise

ANAEM
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU NÉGOCE DE L'AMEUBLEMENT
ET DE L'ÉQUIPEMENT DE LA MAISON

L'Union
de
Bijouterie
Horlogerie

FEC
Fédération des Enseignes de la Circulaire

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU PRÊT
À PORTER
FEMININ

UFIMH
UNION FRANÇAISE DES INDUSTRIES
MODE & HABILLEMENT

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES
DIVERSES DE L'HABILLEMENT
FOURNITURES &
ACCESSOIRES DE MODE

FÉDÉRATION FRANÇAISE CHAUSSURE

Fédération
Française
des Industries
du Vêtement Masculin

Communiqué de presse – le 30 avril 2021

DECONFINEMENT : LES FEDERATIONS DU COMMERCE REGRETTENT DES ANNONCES EN DEMI-TEINTE

Regrettant que l'ouverture n'intervienne pas avant le week-end de l'ascension, les fédérations prennent acte de l'annonce par le Président de la République du calendrier de déconfinement et particulièrement de la réouverture des commerces le mercredi 19 mai.

Inquiets depuis plusieurs semaines, les dizaines de milliers de commerçants et entreprises de commerces ont enfin la visibilité leur permettant de préparer avec leurs collaborateurs dès aujourd'hui leur réouverture pour accueillir dans les meilleures conditions leurs clients.

Cette annonce confirme que la réouverture des commerces interviendra **pour tous et partout sur le territoire le 19 mai prochain**. Les fédérations saluent cette décision qui va dans le sens de leur appel : rouvrir en même temps pour l'ensemble des commerces quelle que soit leur taille ou leur lieu d'implantation. Cette réouverture de tous les commerces le 19 mai doit intervenir y compris dans les départements dont les taux d'incidence sont plus élevés puisqu'il est acté que le commerce n'est pas un lieu de transmission du virus et que le gouvernement a confirmé la fin des limitations de circulation des français dans tous les départements.

Toutefois, **les Fédérations soulignent que cette annonce entérine la prolongation pour deux semaines de la fermeture des commerces et rayons non essentiels**. Initialement fixé par le Président de la République à 4 semaines, le confinement aura duré plus de 6 semaines pour les commerces fermés depuis le 3 avril et plus de 3 mois et demi pour les commerces fermés depuis le 31 janvier 2021.

Ces deux semaines de fermeture supplémentaires auront des conséquences économiques lourdes sur les entreprises en pénalisant le mois de mai au cours duquel l'activité est importante tant en termes de chiffres d'affaires que de marges. Le mois de mai représente jusqu'à 20% de l'activité de certains secteurs du commerce.

Par conséquent, il est donc indispensable que les mesures de soutien économique accompagnent les entreprises durant cette période. **Aussi, les Fédérations demandent à ce que la période d'éligibilité au dispositif d'aide « Coûts fixes » ne soit plus bimensuelle comme actuellement mais qu'elle soit mensualisée afin que les entreprises puissent effectivement en bénéficier sur le mois de mai¹.**

Par ailleurs, les fédérations appellent à ce que **l'aide sur les loyers** soit rapidement confirmée et versée aux entreprises. Il en va de la survie de plusieurs milliers de commerces et de la pérennité des réseaux d'enseignes.

Christian Pimont, Président de l'Alliance du Commerce

Laurence PAGANINI, Présidente du Procos

Eric PLAT, Président de la Fédération du commerce coopératif et associé

Guy GRAS, Président de la Fédération Française de la Franchise

Patrick PRIGENT, Fédération française du négoce de l'ameublement et de l'équipement de la maison

Eric CHEMINADE, Président de l'Union de la Bijouterie Horlogerie

Frank BOEHLI, Président de la Fédération des Enseignes de la Chaussure

Pierre-François LE LOUËT, Président de la Fédération Française du Prêt à Porter Féminin

Sylvie CHAILLOUX, Présidente de l'Union Française des industries mode et Habillement

Claude TETARD, Président de la fédération française des Industries du vêtement masculin

Daniel CREPIN, Président de la Fédération des Industries diverses de l'habillement

Régis FEUILLET, Présidente de la fédération française de la chaussure

¹ Actuellement, le dispositif « Coût fixe » est ouvert aux entreprises réalisant plus de 12m€ de CA par an et qui ont perdu au moins 50% de CA sur une période de 2 mois : janvier/février ; mars/avril ; mai/juin. Une réouverture le 19 mai entrainera une perte conséquente d'activité sur le mois de mai sans pour autant permettre aux entreprises de bénéficier du dispositif « Cout fixe » sur la période mai/juin. Il faut pouvoir raisonner sur le seul mois de mai.